



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Département

PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC SUR CERE

Séance du 07 avril 2023**Délibération : N° 2023-13**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 07 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2023

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie,

Absent(s) :

excusés : Mr MAX Pablo Sylvie VIGNES qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN Jean-Baptiste CAPREDON qui a donné pouvoir à Stéphanie PRADAL

Secrétaire de séance : LESCURE Céline**CHOIX ENTREPRISE VOLETS ROULANTS DES APPARTEMENTS****DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 devis pour les 15 volets roulants (fourniture et pose) des appartements de Roussy et de Vezels-Roussy, en effets il est nécessaire de changer l'ensemble de volets par des volets roulants isolés afin de conformé au DPE effectué en Décembre.

Voici les propositions faites :

Profession Menuisier : 10 0004 €

SARL Robert. A : 11 640.20 €

SASU Puech Frères : 16 638.60 €

DECISION

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de tous les devis et en avoir délibéré décide de confier la fourniture et la pose des volets à

Profession Menuisier : 10 0004 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 015-211502570-20230407-2023_13-DE

Le financement est assuré par un crédit inscrit à l'article 231 opération 102 travaux aux logements.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 07 avril 2023

Reçu en Préfecture

le 11 avril 2023

Publié ou notifié

le 11 avril 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 avril 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

